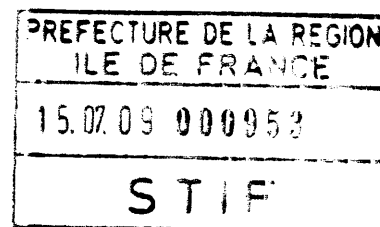


Syndicat des transports d'Ile-de-France



Délibération n° 2009/0573

Séance du 8 juillet 2009

**Convention de financement Francilien, AGC, Z2N
Avenant n°1**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France et, en particulier les articles 6 et 33 ;
- VU** la délibération n° 2006/0898 du Conseil du STIF approuvant la convention de financement entre le STIF et la SNCF ;
- VU** la délibération n°2008/0447 du Conseil du STIF approuvant le Protocole STIF-SNCF-RFF pour une meilleure qualité de service des transports au quotidien en Ile de France;
- VU** le rapport n° 2009/0573;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 3 juillet 2009 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : l'avenant à la convention de financement entre le STIF et la SNCF relative à l'acquisition du Francilien et des AGC et la rénovation des Z2N, est adopté.

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON





AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE

STIF ET LA SNCF

RELATIVE A L'ACQUISITION DU FRANCILIEN, DES

AGC ET DE LA RENOVATION DES Z2N

Il a été convenu et arrêté d'un commun accord ce qui suit :

1/ Modification de la terminologie

Tous les termes « NAT » sont remplacés par « Francilien ».

2/Modification du rythme de livraison des rames du Francilien et évolution du programme

Selon les modalités des articles 7.3 et 7.8, les annexes 2 et 3 relatives aux coûts détaillés par investissement et calendrier de livraison d'une part, et au plan de financement et échéancier de règlements d'autre part, sont modifiées afin de prendre en compte la définition du programme Francilien à la date de la signature du présent avenant, l'accélération du rythme de livraison des rames du Francilien et la modification de l'échéancier de règlements qui s'en suit.

1-1 Révision du coût du programme Francilien

L'article 3.1 relatif aux définitions est modifié ainsi :

- Le terme « quatre » est remplacé par « six ».
- la définition du coût d'objectif révisé est remplacée par :

« - Le coût d'objectif révisé, correspondant au Coût d'Objectif Initial révisé conformément aux stipulations de l'article 7 : il est validé par le Comité de Suivi dans les conditions prévues à l'article 6.

- Le coût d'objectif révisé actualisé, correspondant au Coût d'Objectif révisé actualisé sur la base des taux d'actualisation définis à l'article 3.3 et du programme pluriannuel d'investissement figurant à l'annexe 2. Il est validé par le Comité de Suivi dans les conditions prévues à l'article 6.

- Le coût d'objectif révisé actualisé des Investissements, correspondant à la somme des coûts d'objectif révisés actualisés des trois programmes d'investissements. Si le coût d'objectif initial d'un des programmes n'a pas été révisé, c'est ce coût qui est repris dans le calcul du coût d'objectif révisé actualisé des Investissements. Il est validé par le Comité de Suivi dans les conditions prévues à l'article 6.».

L'article 3.5 relatif au coût d'objectif révisé est remplacé par :

«Les coûts d'objectifs initiaux pourront être révisés, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article 7, à l'occasion des réunions du Comité de Suivi dans les conditions prévues à l'article 6 : le montant ainsi revu constitue le Coût d'Objectif Révisé des Investissements.

Le coût d'objectif révisé pour le programme Francilien est de 1 500,1 millions € aux conditions économiques de janvier 2006, validé par le Comité de suivi du 15/06/2009.

Le coût d'objectif révisé actualisé pour le programme Francilien est de 1 754,5 millions € courants hors TVA, validé par le Comité de suivi du 15/06/2009.

Le coût d'objectif révisé actualisé pour le programme AGC est de 135,4 millions € courants hors TVA, validé par le Comité de suivi du 15/06/2009.

Le coût d'objectif révisé actualisé pour le programme rénovation confort des Z2N est de 107,1 millions € courants hors TVA, validé par le Comité de suivi du 15/06/2009.

Le coût objectif révisé actualisé des Investissements est de 1 997,0 millions € courants hors TVA, validé par le Comité de suivi du 15/06/2009.».

1-2/Modification de l'article 4- PLAN DE FINANCEMENT

L'article 4 est remplacé par :

« Le financement des programmes Francilien, AGC et rénovation confort des Z2N d'un Coût d'Objectif Révisé Actualisé de 1 997,0 M€ courants hors TVA, est assuré par le STIF et la SNCF à hauteur de 50% du Coût d'Objectif Révisé Actualisé des Investissements tel que défini à l'article 3.5, en € courants, dans la limite maximale, pour le STIF, de 998,5 M€ courants.

Ces engagements sont pris sous réserve du suivi et du contrôle par le STIF de la réalisation effective des Investissements dans les conditions prévues à l'article 6 et des stipulations de l'article 7.

La part subventionnée par le STIF comprend les 400 millions € de contribution de l'Etat pour le financement des Investissements.

La subvention du STIF constitue une subvention d'équipement non assujettie à la TVA.

Les participations de la SNCF s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris de consacrer 1 400 M€ au financement des investissements pour le matériel roulant Transilien sur la période 2006-2015.

Le détail du plan de financement des Investissements est décrit à l'Annexe 3.».

1-3/Modification de l'article 7.1.1- Programme Francilien

L'article 7.1 est remplacé par :

« La formule de révision pour le calcul du Coût Réel, tel que défini à l'article 3, est la formule de révision des prix du marché contractualisée avec le constructeur pour les programmes Francilien et AGC et la formule de révision des prix des marchés de fourniture pour le programme de rénovation des Z2N, et prévue en Annexe 5.

Les modifications de financement décrites à l'article 4 impliquent que toute variation du fait de l'actualisation est répartie annuellement à 50% pour chaque Partie ou, le cas échéant, selon la nouvelle clef de répartition convenue en cas de révision du Coût d'Objectif. En cas de hausse, la contribution du STIF est limitée à 998,5 Millions € ou, le cas échéant, selon la nouvelle limite convenue en cas de révision du Coût d'Objectif des Investissements.

3/Modification des modalités des demandes de versement

3-1/Modification de l'article 8.1- Modalités des demandes de versement

Les termes de l'article 8.1-modalités des demandes de versements sont remplacés par :

« La SNCF établira ses demandes de versement selon l'échéancier prévisionnel de versement figurant en Annexe 3 sous réserve du respect par la SNCF du calendrier d'investissement et de livraison.

L'échéancier de versements sera, le cas échéant, révisé chaque semestre dans le cadre du Comité de suivi en fonction des conditions effectives de réalisation des Investissements.

L'échéancier de versements est établi dans le respect des clés de financement arrêtées à l'article 4, sans préjudice de l'article 7 et en tenant compte de la dotation versée par l'AFITF au STIF dédiée au financement du matériel roulant de la SNCF.

A compter de 2009, le premier appel de fonds relatif à l'année n est transmis par la SNCF au STIF le 30 juin de l'année n. Il est égal à 50% de la part de financement du STIF prévue pour l'année n, dans l'échéancier de paiement validé par le premier comité de suivi de l'année, sans être inférieur au montant de la dotation de l'AFITF versée au STIF au titre de l'année n. Aucun justificatif de dépenses n'est demandé à la SNCF, à ce stade.

Le deuxième appel de fonds relatif à l'année n est transmis par la SNCF au STIF le 30 novembre n. Il est égal au maximum à 50% de la part de financement du STIF prévue dans l'échéancier de paiement validé par le dernier comité de suivi de l'année n, et ce au prorata de l'état des dépenses comptabilisées et justifiées fourni par la SNCF au titre de l'année n (tous justificatifs de paiement relatifs à chaque Investissement, dont les facturations internes).

Le paiement du solde des dépenses de l'année n fait l'objet d'un appel de fonds transmis par la SNCF au STIF à compter du 15 février de l'année n+1. Il correspond au solde entre :

- la part de financement du STIF sur les dépenses comptabilisées et justifiées au titre de l'année n. La part de financement du STIF au titre de cette même année n est définie dans l'échéancier de paiement validé par le dernier comité de suivi de l'année n,*
- et les deux premiers acomptes versés par le STIF au titre de l'année n. »*

L'annexe 2 relative aux coûts détaillés par investissement et au calendrier de livraison et l'annexe 3 afférente au plan de financement et échéancier de versement sont modifiées en conséquence.

2-2/Modification de l'article 8.2- Modalités de paiement

Les deux premiers alinéas de l'article 8.2 sont remplacés par :

« La SNCF devra présenter pour mise en paiement par le STIF au plus tard 20 jours avant la date de l'appel de fonds les documents nécessaires au paiement.

Les paiements dus par le STIF à la SNCF seront effectués dans un délai de 45 jours à compter de la date de réception par le STIF de la demande de versement, sous réserve que la SNCF ait fourni au STIF, dans les délais et forme prévus, l'ensemble des pièces telles que demandées. »

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux,

Le STIF

Représenté par Sophie Mougard

En sa qualité de Directrice Générale du STIF

Date :

La SNCF

représentée par

en sa qualité de Président de la SNCF

Date :

ANNEXE 2 - COUTS DETAILLES PAR INVESTISSEMENT ET CALENDRIER DES LIVRAISONS

AGC : 24 éléments

Prévisions initiales	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Calendrier de livraison		1	18		5			24
Echéancier des paiements (M€ courants)	43,0	43,0	20,0	19,0	11,0			136,0

Situation des livraisons : 18 éléments livrés en août 2008
1 élément livrable en juin, accidenté

Livraison fin mars 2009

Prévisions au 27/03/2009	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Calendrier de livraison		1	17	1	5			24
Echéancier des paiements (M€ courants)	45,8	25,9	40,0	11,3	12,3			135,4

Décomposition du prix (en euros)

	Convention		juil-08		déc-08
Coûts constructeur					
Frais fixes	7 305 312	<i>non actualisables</i>	6 010 874		6 010 874
Frais variables 24 éléments	116 838 528	<i>CE 01/06</i>	114 356 401		114 451 798
Equipements fournis par la SNCF	2 423 664	<i>CE 01/06</i>	2 423 664		2 423 664
Forfait de MOE et MOA de la SNCF	2 575 000	<i>non actualisable</i>	2 575 000		2 575 000
	129 142 504		125 365 939		125 461 336

Rénovation "confort" de 635 voitures Z2N série Z20500

Prévisions initiales	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre de rames	1	17	22	26	28	28	15	137
Nombre de caisses	5	85	109	119	129	119	69	635
Frais fixes/Frais variables (M€ courants)	1,0	14,0	18,0	20,0	22,0	20,0	13,0	108,0

41 rames rénovées fin 2008, 45 rames rénovées fin mars 2009

Prévisions au 27/03/09	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre de rames	1	17	23	25	27	28	16	137
Nombre de caisses	5	85	115	118	122	119	71	635
Frais fixes/Frais variables (M€ courants)	0,9	12,4	16,0	17,9	19,3	19,3	21,4	107,1

Décomposition du prix (en M€)

	Convention	juil-08	déc-08
Frais fixes	1,025 <i>non actualisables</i>	3,115	2,947
Frais variables	101,818	99,597	99,764
<i>dont forfait de main d'œuvre, de MOE et de MOA SNCF</i>	49,000 <i>non actualisables</i>	49,022	47,597
<i>dont matières</i>	50,000 <i>CE 01/06</i>	44,701	42,944
<i>dont provisions</i>	2,818 <i>CE 01/06</i>	5,874	9,223
TOTAL	102,843	102,712	102,711

Report des économies sur les provisions

Francilien : 172 éléments

Prévisions initiales	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			TOTAL
Calendrier de livraison des éléments longs				4	21	28	24		12	28			117
Calendrier de livraison des éléments courts							4	32	19				55
Echéancier des paiements (M€ courants)	21,4	65,9	57,4	153,2	256,0	291,1	283,4	284,2	275,7	161,8			1 850,1

Prévisions du 27/03/2009 (contrat)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015			TOTAL
Calendrier de livraison des éléments longs				4	21	28	24		12	28			117
Calendrier de livraison des éléments courts							4	32	19				55
Echéancier des paiements (M€ courants)	43,0	71,4	51,9	161,7	227,9	251,4	261,6	273,8	242,8	138,2	39,9	11,5	1 775,1

Prévisions 27/03/2009 (accélération)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Calendrier de livraison des éléments longs				4	21	36	40	1	6	9			117
Calendrier de livraison des éléments courts								31	24				55
Echéancier des paiements (M€ courants)	43,0	71,4	51,9	163,8	273,4	333,4	310,1	254,8	156,7	44,6	39,9	11,5	1 754,5

	Convention		juil-08		déc-08	déc-08
					Contrat	Accélération
Coûts constructeur						
Frais fixes	144 379 202	<i>non actualisable</i>	141 137 767		141 137 767	141 137 767
Prix des éléments de soutien	21 996 664	<i>non actualisable</i>	21 996 664		21 996 664	21 996 664
Frais variables pour la tranche ferme	1 237 030 118	<i>CE 01/06</i>	1 210 536 646		1 210 536 646	1 209 580 895
Solde Provisions						
Amendements techniques	3 327 517	<i>non actualisable</i>	2 552 931	Solde des provisions pour amendements	2 250 245	2 250 245
Amendements clientèle et design	24 740 602	<i>CE 01/06</i>	24 014 091		22 014 977	21 995 862
	1 663 759	<i>non actualisable</i>	1 535 695		1 631 344	1 631 344
	12 370 301	<i>CE 01/06</i>	10 923 444		12 105 366	12 095 809
Provision complémentaire	1 491 836	<i>CE 01/06</i>	906 400		3 208 200	3 208 200
			1 277 571		-	-
Equipements fournis par la SNCF	35 000 000	<i>CE 01/06</i>	35 000 000		35 000 000	35 000 000
Forfait de MOE et MOA SNCF	52 000 000	<i>non actualisable</i>	51 201 225		51 201 225	51 201 225
	1 534 000 000		1 501 082 434		1 501 082 434	1 500 098 011

PROJET NAT

Calendrier de livraison accéléré : +20 rames fin 2012

Fiche de prix actualisée "mars 2009"

Frais fixes du constructeur (forfaitaires)	
Frais fixes de la base	139 773 109
Moins value des équipements non retenus	- 780 191
<i>dont les poubelles</i>	- 97 053
<i>dont les porte-bagages</i>	- 467 351
<i>dont les repose-pieds</i>	- 215 787
Plus value des options retenues	2 144 849
<i>dont portes d'accès uniquement coulissantes</i>	408 269
<i>dont puits de lumière dynamique à LED trichromiques</i>	692 887
<i>dont diagrammes d'aménagements intérieurs</i>	39 184
<i>dont l'éclairage à LED sous les sièges</i>	199 261
<i>Remplacement 2 x (afficheurs à LED + PLD) par 2 x (4 écrans TFT)</i>	805 248
	-
Total sans amendements (prix ferme non actualisable) ⁽¹⁾	141 137 767

Prix des éléments de soutien (forfaitaires)	
Formation à la maintenance et à la conduite	442 900
Pièces de rechange	18 468 661
Outillages (EMM)	1 308 482
Outillages spécifiques (EIMM)	1 776 621
Total (prix ferme non actualisable) ⁽²⁾	21 996 664

Prix unitaire des éléments automoteurs (CE 01/06)		
	Elément long	Element court
Prix de la base	7 154 201	6 583 685
Moins-value des équipements non retenus	- 73 669	- 63 819
<i>dont les poubelles</i>	- 10 126	- 8 984
<i>dont les porte-bagages</i>	- 47 219	- 41 317
<i>dont les repose-pieds</i>	- 16 324	- 13 518
Plus value des options retenues	143 586	122 222
<i>dont portes d'accès uniquement coulissantes</i>	41 511	36 757
<i>dont puits de lumière dynamique à LED trichromiques</i>	44 957	39 357
<i>dont diagrammes d'aménagements intérieurs</i>	- 778	- 2 273
<i>dont l'éclairage à LED sous les sièges</i>	35 535	28 753
<i>Remplacement 2 x (afficheurs à LED + PLD) par 2 x (4 écrans TFT)</i>	22 361	19 628
	-	-
Prix unitaires sans amendements aux CE 01/06	7 224 118	6 642 088
Prix pour la tranche ferme (CE 01/06)		
	Elément long	Element court
Nombre d'éléments (dont 63 long livrés à un rythme de 40 par an)	117	55
sans amendements	844 266 055	365 314 840
Total (CE 01/06) sans amendements ⁽³⁾	1 209 580 895	

Amendements actés	
Techniques	3 208 200
fixes (non révisables)	1 012 444
variables (CE 01/06)	2 195 756
Clientèles	-
fixes (non révisables)	-
variables (CE 01/06)	-
TOTAL amendements fixes (prix ferme non actualisable) ⁽⁸⁾	1 012 444
TOTAL amendements (CE 01/06) ⁽⁹⁾	2 195 756

Provisions pour amendements	initiales	Solde
Techniques	27 454 307	24 246 107
fixes (non révisables) : 2% de (1) et (2)	3 262 689	2 250 245
variables (CE 01/06) : 2% de (3)	24 191 618	21 995 862
Clientèles	13 727 153	13 727 153
fixes (non révisables) : 1% de (1) et (2)	1 631 344	1 631 344
variables (CE 01/06) : 1% de (3)	12 095 809	12 095 809
Solde des provisions (part ferme et non révisable) ⁽⁴⁾	4 894 033	3 881 589
Solde des provisions (part aux CE 01/06) ⁽⁵⁾	36 287 427	34 091 671

Equipements fournis par la SNCF (CE 01/06)	
Radio GSMR, KVB, ...	35 000 000
Total (CE 01/06) ⁽⁶⁾	35 000 000

Frais SNCF (forfaitaires)	
MOE, MOA, suivi de fabrications, simulateur de conduite, formation	51 201 225
Total (prix ferme non actualisable) ⁽⁷⁾	51 201 225

Coût total du projet	
Coûts marché forfaitaires ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽⁴⁾⁺⁽⁹⁾	168 028 464
Coûts marché aux CE 01/06 ⁽³⁾⁺⁽⁵⁾⁺⁽⁸⁾	1 245 868 322
Coûts hors marché forfaitaires ⁽⁷⁾	51 201 225
Coûts hors marché aux CE 01/06 ⁽⁶⁾	35 000 000
TOTAL	1 500 098 011

Annexe 3 : plan de financement et échéancier de règlement

Chiffres en millions d'euros courants	clés de financement	Total	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
EMPLOIS												
Francilien Tranche ferme		1 754,5	43,0	71,4	51,9	163,9	273,4	333,4	310,1	254,8	156,7	96,0
AGC		135,4	45,8	25,9	40,0	11,3	12,3					
Rénovation Confort Z2N		107,1	0,9	12,4	16,0	17,9	19,3	19,3	21,4			
TOTAL		1 997,0	89,7	109,7	107,9	193,1	305,0	352,6	331,4	254,8	156,7	96,0
RESSOURCES												
Financement SNCF	50,0%	998,5	89,7	49,7	-6,7	71,8	156,0	218,6	223,6	146,9	48,8	0,0
Financement STIF	50,0%	998,5	0,0	60,0	114,6	121,3	149,0	134,0	107,9	107,9	107,9	96,0
dont dotation Etat	20%	400,0	0,0	60,0	67,0	39,0	39,0	39,0	39,0	39,0	39,0	39,0
dont subvention d'investissement propre STIF	30%	598,5	0,0	0,0	47,6	82,3	110,0	95,0	68,9	68,9	68,9	57,0